



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa	
Date	Jeudi 11 juillet 2024	Heure de départ	16 h
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp : 20 °C)	Vent	14 km/h (Nord)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Bonne (Variante 1 s)		
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø
Total des paris mutuels	\$ 168,445	Inscriptions totales	67/72
	Vétérinaire contacté : Dr. M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Rourke, Katelynn	Fines, Tyler (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un retrait hâtif (maladie) a été opéré par le vétérinaire du cheval, "ALLSTAR BALLERINA", (Ty Robillard) dans la Course 8.
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Robbie Robinson était présent pour discuter de son rôle dans la course avec handicap (classé) préalable à celle de Rideau Carleton.
- Ty Robillard et Santo Barilla étaient présents pour discuter des questions relatives aux entraîneurs.

Courses :

- Samuel Fillion a été autorisé à se retirer d'une course.

1. Rien à signaler.
2. **Enquête** au sujet du #4, "MASTERWORK", (Robert Shepherd), qui a fait un bris d'allure et a terminé la course en 3^e position, a été dépassé par le #5, "KT DOUBLE DEUCE", (Luc Loyer).
Selon la règle 22.27 de la CAJO, le #4, arrivé en 3^e position, a été placé en 4^e position.
Rien d'autre à signaler.
3. **Enquête** au sujet des règles sur les bris d'allure de #1, "HORIZON SEELSTER", (Marie-Claude Auger), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille et a terminé la course en 3^e position, et du #4, "SAINT IDES", (Robert Shepherd), qui a fait un bris d'allure avant le départ et a terminé la course en 4^e position. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise par aucun des chevaux.
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/zqGkRJkKR8>
4. Le conducteur du #4, "EMMA TOWN BUD", (Pierre Bovay), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Un retrait tardif a été opéré (rétention) par les juges du cheval, "DONATOVER", car l'entraîneur, John Macmillan, n'avait pas amené ce cheval à l'écurie de prélèvement pour recevoir du Lasix dans les délais prescrits (règle 35.07.07 de la CAJO).
Compte tenu de l'explication qu'il a donnée, il n'y a pas eu de sanction à l'encontre de M. Macmillan.
Un remboursement totalisant \$ 38 a été opéré.
Rien d'autre à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.

10. Un retrait tardif a été opéré (lésion) par les juges du cheval, "DARKRSHADEOFFPALE", (Macy Cassell Smyth entraîneuse) sur l'avis du vétérinaire Dr M. Rocheleau.

Un remboursement totalisant \$ 83 a été opéré.

Le #1, "ANNAS WISH", (Marie-Claude Auger), a eu de l'équipement brisé (œillères Murphy) après le départ.

Il a terminé la course en 1^{re} position avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune